

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Gilles Piché, Directeur général, greffier-trésorier ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 17 février 2026, le Conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le Règlement 2026-01 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2026 ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 18 février 2026.

Gilles Piché, Directeur général, greffier-trésorier